



# Fiche n° 1 : Problématique du CO2

07/04/2024



DALKIA et ARKEMA vante une réduction de 30 000 tonnes de CO2 (déclarées et donc taxées) émis lors de la combustion du gaz... Document DALKIA ([https://huveaune-energie-circulaire.fr/wp-content/uploads/2023/11/CR\\_Huveaune\\_Energie\\_circulaire\\_Penne\\_S\\_Huveaune\\_VOK.pdf](https://huveaune-energie-circulaire.fr/wp-content/uploads/2023/11/CR_Huveaune_Energie_circulaire_Penne_S_Huveaune_VOK.pdf))

« Philippe GOMEZ indique que la chaufferie CSR permettra une réduction de 50% de la consommation de gaz de l'usine. Stéphane RABIA ajoute que cette réduction de la consommation de gaz permettra de **réduire les émissions de CO2 de 30 000 tonnes par an par rapport à la situation actuelle.** »

Mais combien de tonnes la combustion des CSR va-t-elle émettre de CO2 (non déclarables et donc non taxables) ? Selon VEOLIA ([https://www.veolia.fr/sites/g/files/dvc2401/files/document/2019/02/Bilan\\_Art\\_75\\_-\\_Grandjouan\\_071112\\_0.pdf](https://www.veolia.fr/sites/g/files/dvc2401/files/document/2019/02/Bilan_Art_75_-_Grandjouan_071112_0.pdf)), pour 41 000 tonnes de CO2 déclarées, 51 000 ne le sont pas car issues de la biomasse. Ramenés aux 30 000 tonnes « économisées », on aurait une production de 37 000 tonnes de CO2 réellement émise.

Qu'en serait-il pour les populations riveraines ? Le taux de CO2 dans l'atmosphère qu'elles respirent sera-t-il moindre ? Le climat sera-t-il moins impacté ?

**NON !**

Il s'agit en fait d'une simple histoire de comptabilisation : Ce qui est considéré comme de la biomasse n'est pas compté dans l'inventaire national des émissions. Et si les CSR contiennent au moins 50% de biomasse, leur émission de CO2 issue de leur incinération ne sera pas comptabilisée. Or les CSR envisagés seraient composés de 45% de papiers cartons et de 30% de bois (classe A et majoritairement de classe B)

VEOLIA explique (voir lien plus haut), dans son BILAN D'EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE - Année 2011, que :

- Les puits de CO2 biogéniques ne sont pas comptabilisés dans ce bilan
- Les émissions de CO2 émises lors de la combustion de la biomasse est supérieure à celles émises

Or ce système, reconnu internationalement, commence à être remis en cause :

## **1) CITEPA. RAPPORT SECTEN EDITION 2020 : LA BIOMASSE ÉNERGIE EST-ELLE NEUTRE EN CARBONE ?**

<https://www.citepa.org/wp-content/uploads/3.2-Biomasse-%C3%A9nergie-et-neutralit%C3%A9-carbone.pdf>

CITEPA : association sans but lucratif, indépendante, réunissant des experts rigoureux, impartiaux, mandaté par le Ministère de la Transition Écologique : « **La combustion de la biomasse, quelle qu'elle soit, émet du CO2. Le fait que la biomasse ait au préalable capté ce CO2 dans l'atmosphère ne vient pas annuler ce flux. La manière d'estimer et de prendre en compte cette émission est une question de comptabilisation, non une question physique.** »

## **2) MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUEBEC : GUIDE DE QUANTIFICATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE** (Décembre 2022)

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/guide-quantification/guide-quantification-ges.pdf>

« • **Les émissions de CO2 biogéniques « carboneutres », même si, selon les conventions internationales, elles ne sont pas considérées dans les bilans de GES, affectent néanmoins le climat et la qualité de l'atmosphère, qui reçoit de manière indifférenciée le CO2 d'origine biogénique et non biogénique ;**

• **Le GIEC, qui se préoccupe de plus en plus de cet enjeu et de la dette carbone recommande de comptabiliser les émissions de CO2 biogéniques, en particulier si un projet s'inscrit dans un schéma d'émissions non contrebalancées par des puits de carbone »**

On dit que la biomasse, c'est « carboneutre » : le cycle naturel est très lent, tant pour la croissance que pour la décomposition. La combustion, elle, est quasi instantanée. Considérer que c'est neutre, cela équivaut à considérer que les arbres poussent à la vitesse à laquelle ils brûlent !

### **3) UNE LETTRE OUVERTE DE 500 SCIENTIFIQUES QUI ALERTENT SUR LE BOIS ENERGIE**

Dès 2021, un collectif de scientifiques et d'économistes signent une lettre ouverte pour expliquer pourquoi brûler du bois plutôt que des énergies fossiles dans le but de produire de l'énergie comporte un risque réel pour le climat.

<https://www.canopee.org/le-media/points-de-vue/500-scientifiques-alertent-sur-le-bois-energie/>

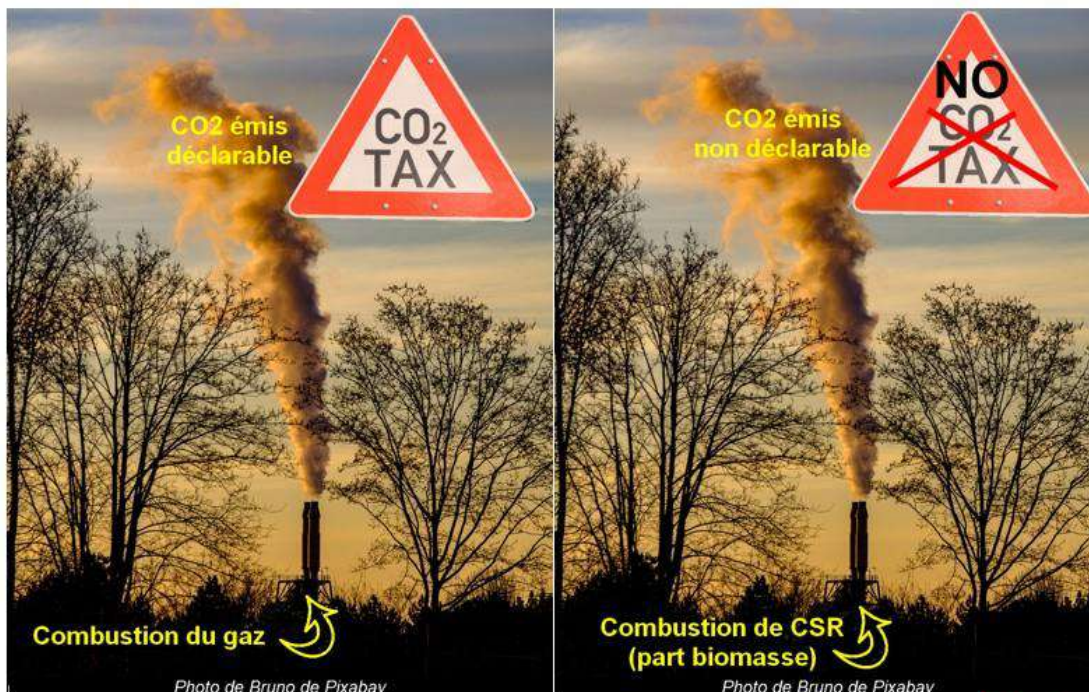
### **4) ET POUR LES CSR DE DALKIA ?**

Il est prévu que les CSR de DALKIA soient constitués de 45% de papiers cartons issus de refus de tri (et on se demande bien pourquoi !) et de 30% de bois (majoritairement, voire exclusivement issu de bois de classe B : le système de tri, vu chez VEOLIA a une filière dédiée aux bois de classe A qui sont donc éliminés dès le début de la chaîne de fabrication des CSR). Le reste étant constitué de plastiques, tissus, cuirs, issus également des encombrants de nos déchetteries. C'est cette part, considéré comme de la biomasse (45% + 30%) dont le CO<sub>2</sub> émis lors de son incinération qui n'est pas comptabilisé et permet une diminution artificielle du CO<sub>2</sub> d'ARKEMA.

Or, cette « biomasse » est déjà un produit transformé, dont la production a « coûté » en CO<sub>2</sub> :

- Coupe des arbres : machines employées ; transport du lieu de coupe à la zone de stockage (scierie par ex)
- Transport de la zone de stockage à l'usine de transformation
- Fabrication de matières premières (papiers ; cartons ; planches...)
- Transport pour aller dans les usines de transformation
- Fabrication de produits transformés (ramettes ; cartons emballages ; meubles...)
- Transport de ces usines vers des lieux de vente
- Achats par des particuliers et par des professionnels (et les transports qui vont avec)
- Transport pour recyclage
- Transport pour zone de recyclage vers usine de transformation en CSR
- Transport de l'usine CSR vers chaufferie

En conclusion, que reste-t-il du CO<sub>2</sub> capté par les arbres qu'ils auraient restitué très lentement lors de leurs décompositions (et pour le climat, rien à voir avec la vitesse d'incinération et la masse de CO<sub>2</sub> émise)



**Et pour le climat et nos poumons, on déclare ?**